



PRÉFECTURE DE L'YONNE

**Direction départementale des territoires**

Auxerre, le 13 avril 2010

Service de l'économie agricole

Unité agro-environnementale

## *Note relative à l'agriculture biologique dans l'Yonne*

### 1- Contexte général

---

Avec moins de 2% de la SAU conduite selon le mode de production AB, la France se situe aujourd'hui au 21<sup>ème</sup> rang des pays européens.

En septembre 2007, un plan national de développement « **Agriculture biologique horizon 2012** » a été initié par le ministère dont les orientations ont été reprises dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Il vise un triplement des surfaces consacrées à l'agriculture biologique d'ici 2012. L'objectif ambitieux retenu est donc d'atteindre 6% de la SAU en bio d'ici 2012 et 20% en 2020, en agissant sur :

- la **conversion et la pérennité des exploitations engagées en bio** (une enveloppe de 12 M€ / an pendant 3 ans a été dégagée à cette fin pour permettre le déplaçonnement des aides, des crédits d'impôt...);
- la **structuration des filières** : pour y parvenir, l'Agence Bio est dotée d'un fonds de 3 M€ / an pendant 5 ans pour soutenir des projets (production, collecte, transformation, commercialisation) de dimension nationale ou supra régionale permettant d'accroître l'offre de produits bio en France et répondre à la demande des consommateurs et des collectivités publiques ;
- la **consommation des produits bio** : depuis mai 2008, les produits bio dans la restauration collective publique de l'Etat est clairement encouragée, avec un objectif de 20% d'approvisionnement d'ici 2012.
- la **recherche, le développement et la formation à l'agriculture biologique** : depuis 2008, tous les élèves des lycées agricoles reçoivent une formation de base sur ce mode de production ;
- **l'adaptation de la réglementation.**

### 2- L'agriculture biologique en Bourgogne

---

La Bourgogne, c'est :

- 600 fermes en Bio (soit 4% des exploitations de la région)
- 114 producteurs Bio nouveaux en 2009 par rapport à 2008
- 2,3% des terres sont cultivées en Bio

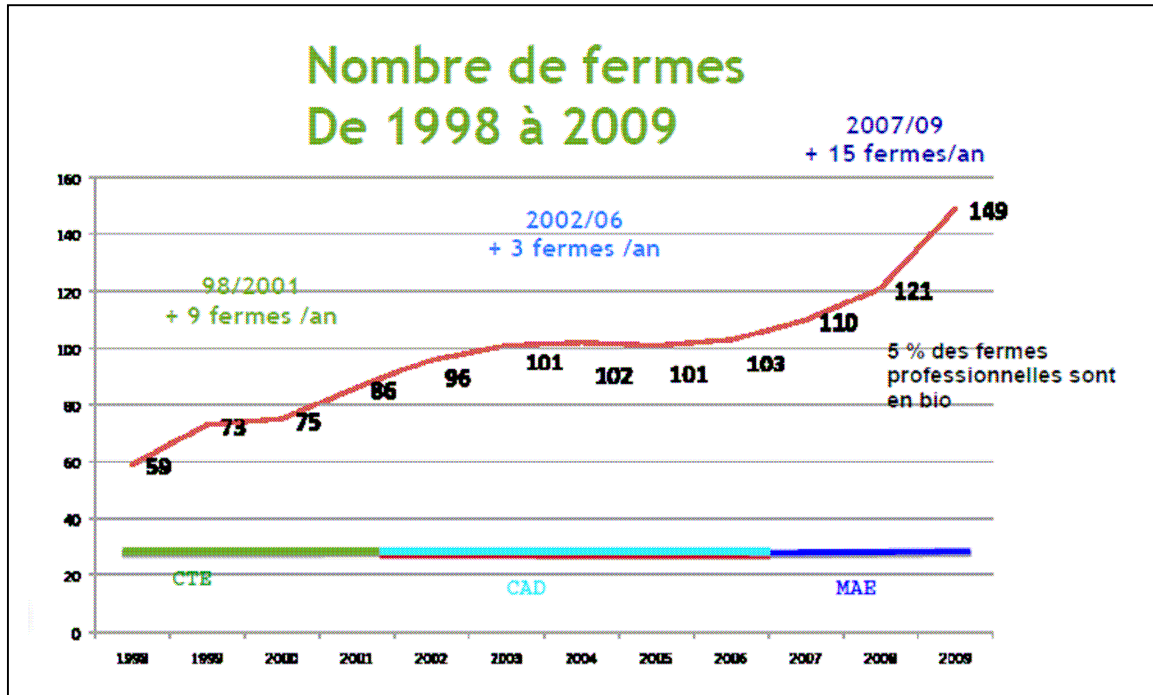
### 3- L'agriculture biologique dans l'Yonne

---

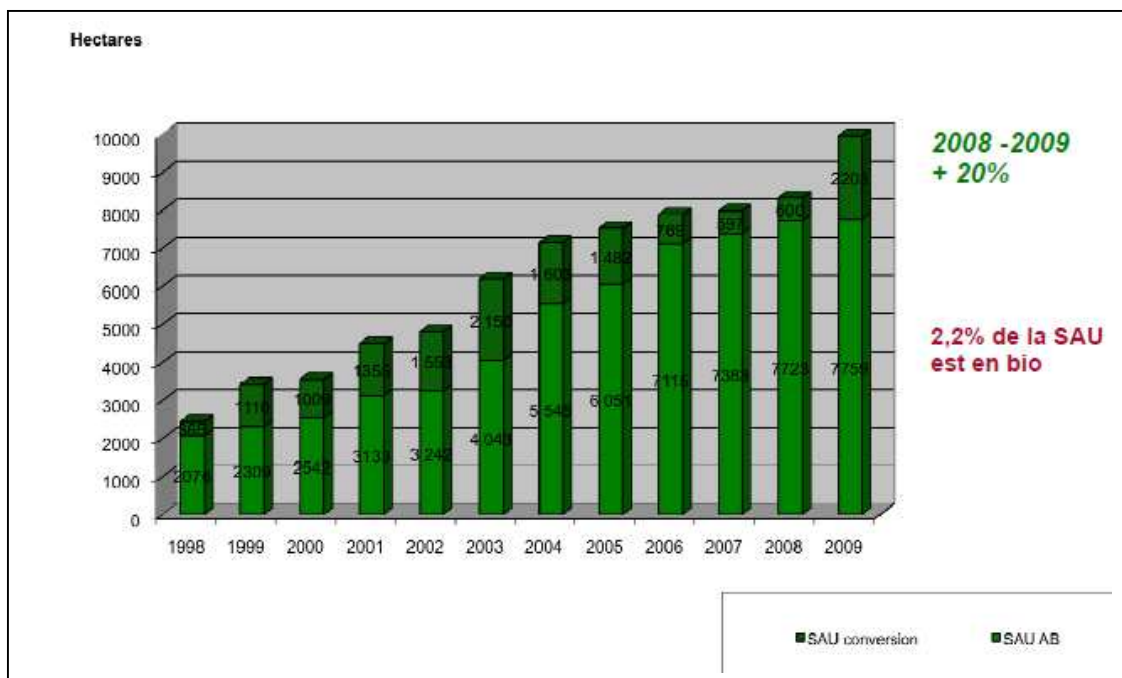
Actuellement, le département de l'Yonne compte :

- Près de 10 000 ha en bio (+ 20% par rapport à 2008)
- 149 producteurs (contre 121 en 2008)
- 2,2% de la SAU icaunaise sont cultivés selon le mode de production AB

## Évolution du nombre d'exploitations en agriculture biologique dans l'Yonne



## Évolution des surfaces en agriculture biologique dans l'Yonne



### 4- Quelles aides pour le développement de l'agriculture biologique ?

#### ➤ Aide à la conversion :

Une seule mesure existe actuellement pour aider financièrement les agriculteurs à convertir leur exploitation en agriculture biologique. Il s'agit de la mesure 214-D du PDRH<sup>1</sup> : « *conversion à l'agriculture biologique* ». Il s'agit d'un contrat agro-environnemental de 5 ans.

<sup>1</sup> Plan de développement rural hexagonal approuvé par l'UE en 2007.  
agriculture biologique VF14 Avril 2010.doc

Le montant de l'aide est fonction du type de culture engagée dans la mesure :

Type de culture	Montant de l'aide à l'hectare
Cultures annuelles et prairies temporaires	200 €
Prairies et châtaigneraies	100 €
Maraîchage, arboriculture	900 €
Cultures légumières de plein champ, viticulture, PPAM	350 €

L'aide à la conversion à l'agriculture biologique est plafonnée à 20 000 € par an et par exploitation Elle est financée à hauteur de 45% par le FEADER et 55 % par des crédits dégagés par le MAAF<sup>2</sup>.

Dans les bassins d'alimentation de captage :

Pour les captages retenus comme prioritaires dans le département de l'Yonne pour restaurer la qualité de l'eau, la mesure d'aide à la conversion est totalement déplafonnée.

➤ **Le soutien à l'agriculture biologique :**

A partir de 2010, pour les exploitations déjà converties en agriculture biologique et afin de maintenir cette activité, une aide au soutien peut être sollicitée chaque année. Les montants d'aides sont les suivants :

Type de culture	Montant de l'aide à l'hectare
Maraîchage, arboriculture	590 €
Cultures légumières de plein champ, viticulture, PPAM	150 €
Cultures annuelles et prairies temporaires	100 €
Prairies et châtaigneraies	80 €

➤ **L'aide à la certification :**

Pour aider les structures agricoles engagées dans une démarche AB à supporter les coûts de la certification liés à **l'adhésion à un régime de qualité**, une aide est accordée par les collectivités territoriales et l'UE :

- Exploitations en conversion totale : 80% par le Conseil régional de Bourgogne et le FEADER et 20% par le Conseil général de l'Yonne ;
- Exploitations en conversion partielle : 40% par le Conseil régional de Bourgogne et le FEADER

➤ **Le crédit d'impôt :**

Instauré par la LOA de janvier 2006, un crédit d'impôt en faveur des agriculteurs biologiques a été mis en place pour une durée de 3 ans (de 2006 à 2008), dès lors que 40% des recettes proviennent d'une activité certifiée en bio. Selon les exploitations, le montant de ce crédit s'échelonne de 1 200 € à 2 000 €.

La période d'application de cette mesure a été prorogée jusqu'en 2010, avec un doublement de son montant.

Le crédit d'impôt n'est pas cumulable avec l'aide à la conversion à l'agriculture biologique (sauf cas particuliers).

➤ **Le PER II Valorisation des ressources locales par l'agro-industrie :**

<sup>2</sup> Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Dans le cadre de l'appel à projet national « pôle d'excellence rurale 2010 », sur proposition de la Chambre d'Agriculture et des services de l'Etat (DDT), le Conseil Général de l'Yonne a déposé un dossier de candidature au titre de la valorisation innovante des ressources locales par l'agro-industrie.

Ce projet porte sur deux secteurs d'activités, proches ou liés à l'agriculture biologique :

- ***La production chanvrière et sa valorisation au titre de la recherche / développement jusqu'à la seconde transformation.***

La réflexion qu'engendre ce projet sur la modification des assolements traditionnels départementaux (blé orge colza) lui donne une dimension particulière concernant la protection de l'environnement.

Ce projet d'on le coût est évalué à 16 M€, concernera la réalisation d'une étude de faisabilité et la construction d'un atelier de fabrication de matériaux de construction.

- Le renforcement et la diversification de la filière volaille notamment dans le cadre d'une filière « bio-industrie ».

Réparti en zones rurales sans contraintes majeures, l'élevage des poulets bio nécessite la fourniture et le développement des cultures biologiques pour alimenter une nouvelle unité de fabrication d'aliments bio. Les circuits de production /transformation sont ainsi raccourcis (valorisation locale), avec création de valeur ajoutée au niveau de la production.

La filière, pilotée par l'entreprise DUC doit permettre de développer le savoir faire de cette entreprise locale et de mettre sur le marché un tonnage garanti, à un prix maîtrisé du fait de la contractualisation amont et aval mise en place.

Le circuit de commercialisation proposé sera complémentaire des circuits courts, traditionnels de l'agriculture biologique, tout en donnant à l'agro biologie locale une dimension nouvelle.

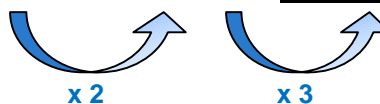
Le volet énergétique durable est pris en compte par la réalisation d'une unité de méthanisation de 33.000 T/an.

La mise en place de cette filière permettra de maintenir des emplois agricoles, de diversifier des exploitations agricoles, d'ouvrir des perspectives pour le développement de l'agriculture départementale, et de contribuer à la pérennité des exploitations céréalières et d'élevage (et de contribuer ainsi à la sortie de crise).

Développement poulaillers BIO	1 200 000 €
Production d'aliments avicoles	1 500 000 €
Unité de méthanisation	4 000 000 €
<b>totaux</b>	<b>6 700 000 €</b>

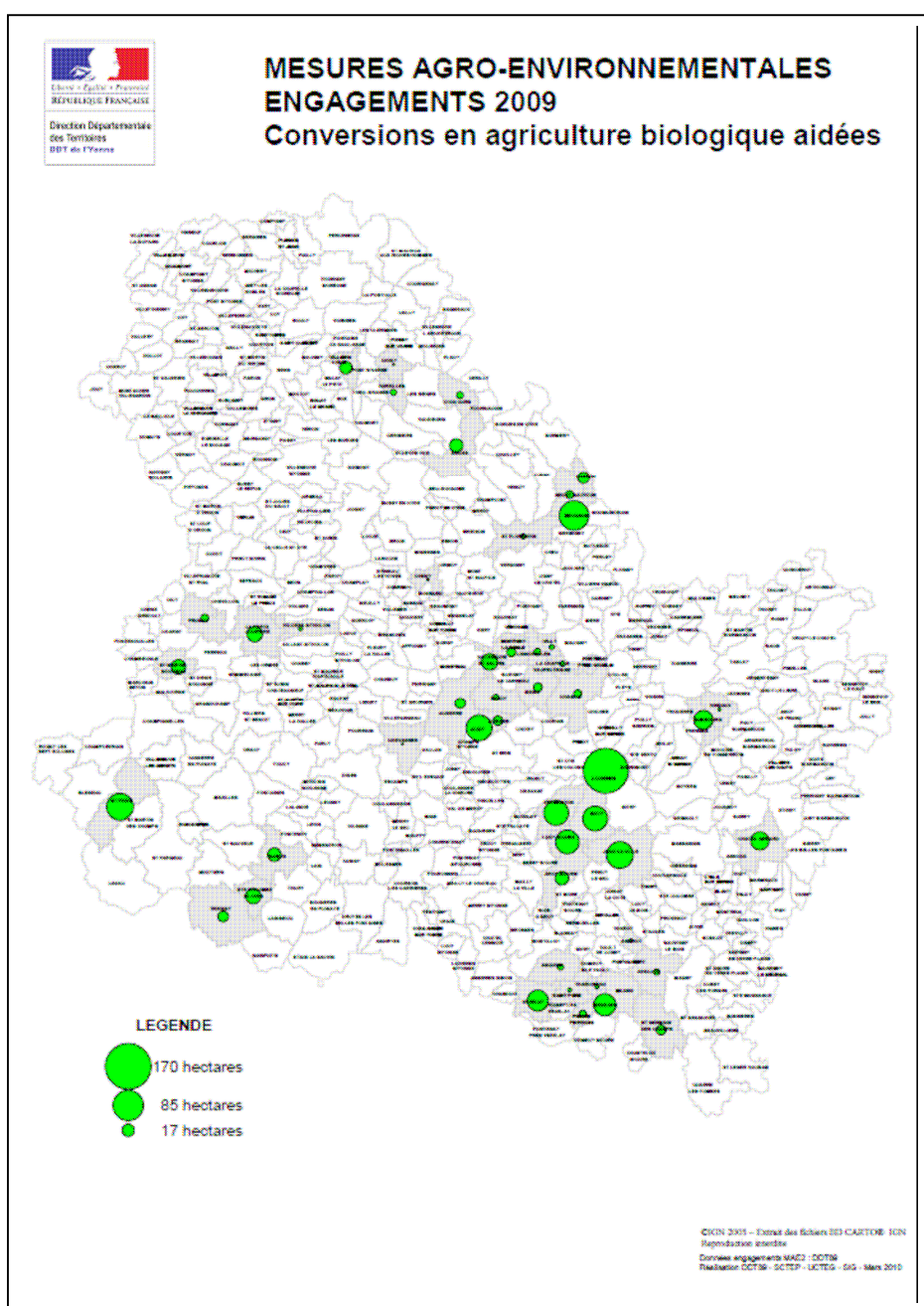
## 5- Bilan des conversions en AB aidées en 2009 dans l'Yonne

	2007	2008	2009
Nombre de demandes CAB déposées	7	12	29
Nombre de demandes CAB éligibles	7	10	24
Surface totale engagée en CAB	120,94 ha	259,21 ha	753,64 ha
Montant de l'engagement sur 5 ans	111 977,50 €	236 342,50 €	739 737,50 €

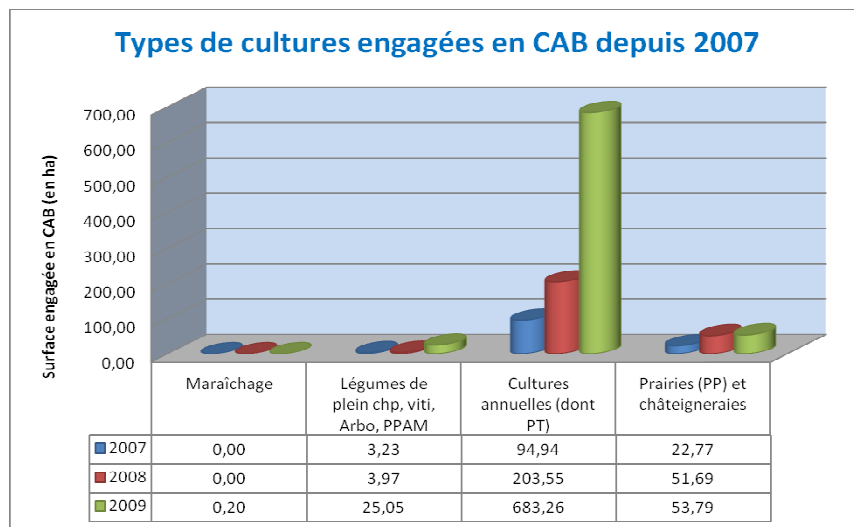


Après avoir doublé en 2008, les **surfaces contractualisées en 2009** en vue d'une conversion à l'agriculture biologique aidée, **ont triplé par rapport à l'année précédente.**

➤ Localisation de ces conversions :



➤ Quelles cultures sur les surfaces en conversion aidées :



Les surfaces converties sont principalement emblavées en cultures annuelles (Blé, orge...).

## 6- Estimation des demandes de CAB<sup>3</sup> en 2010

Pour 2010, il est attendu une forte augmentation des demandes de CAB tout aussi significative que celle observée en 2009 (triple des surfaces aidées).

Suite au bilan de santé de la PAC adopté par l'UE en décembre 2008 consistant notamment à réorienter le soutien public vers des exploitations engagées dans un mode de développement durable de l'agriculture, bon nombre d'agriculteurs s'intéressent aujourd'hui à cette production.

Les motivations sont diverses : essentiellement pour répondre à une attente sociétale en terme de produits Bio, de préservation des ressources naturelles excluant le recours aux intrants chimiques... Pour d'autres, un passage en bio de leur exploitation leur permet de bénéficier d'aides publiques complémentaires afin de compenser les effets d'une modulation croissante des aides à la surface.

## 7- Enveloppe CAB 2010

Actuellement, le montant de l'enveloppe qui serait dédié au département de l'Yonne pour financer les demandes de CAB, n'est pas connu.

Elle sera déterminée à l'issue de la période de dépôt des demandes fixée au 17 mai 2010, en fonction des besoins.

## 8- Formation et sensibilisation des futurs JA dans l'Yonne

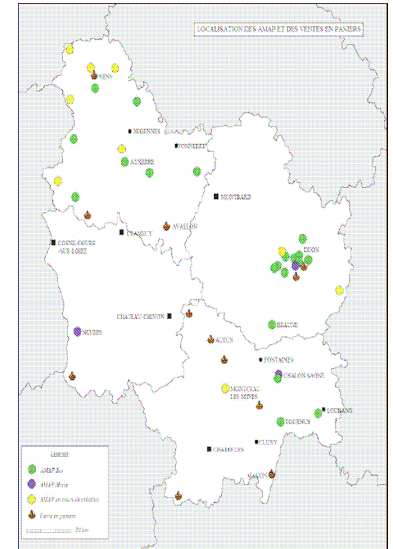
Depuis 3 ans, le lycée agricole de La Brosse a inscrit de façon volontaire dans le programme des BTSA ASCE, formation s'adressant aux futurs chefs d'exploitation agricole, un module d'initiative locale consacré à l'agriculture biologique afin de sensibiliser les jeunes à ce mode de production.

<sup>3</sup> Conversion à l'agriculture biologique

## 9- Les AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne)

Une AMAP est une association qui a pour objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable. Elle réunit donc un groupe de consommateurs et un agriculteur autour d'un contrat dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement sous forme de paniers, à un prix constant.

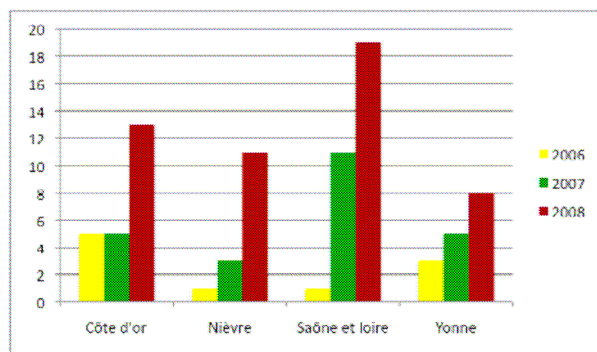
Sur 23 AMAP recensées en région Bourgogne, 10 sont situées dans le département de l'Yonne.



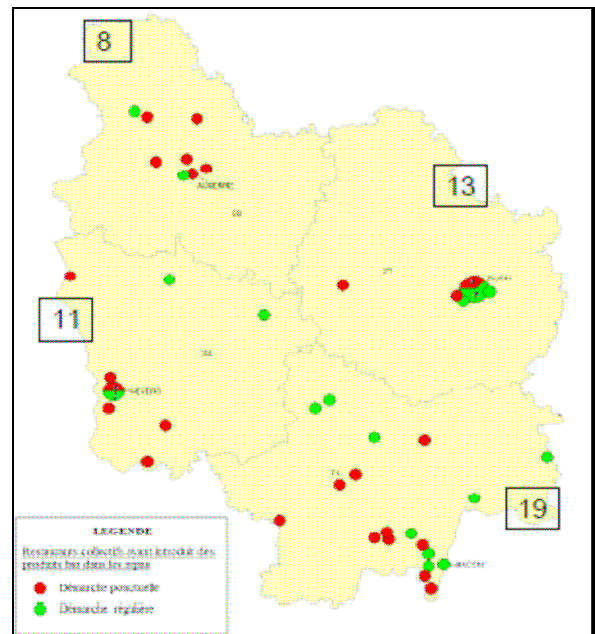
## 10- Les produits bio en restauration collective : 20% d'ici 2012

L'Etat s'est engagé, d'ici 2012, à **introduire progressivement 20% de produits** issus de l'agriculture biologique dans les menus de sa restauration collective.

Ce développement doit permettre notamment de **pérenniser des filières d'approvisionnement locales** tout en répondant à un **enjeu de santé publique** (éducation nutritionnelle dans les écoles, alimentation quotidienne plus diversifiée et de meilleure qualité, promotion de produits frais saisonniers, réduction du coût des maladies liées à une mauvaise alimentation, diminution de l'obésité de la population...).



Évolution de la restauration collective en Bourgogne



Carte des restaurants collectifs ayant introduit du Bio en 2008

➤ En 2009, dans l'Yonne (exemples) :

- la communauté de commune du Toucycois : 7 restaurants ont commencé à offrir des repas bio (développement de l'approvisionnement local et projets d'introduction régulière)
- Lycée agricole de La Brosse (viande locale)
- Mairie d'Auxerre (origine locale de divers produits)
- Lycée privé Saint-Joseph à Auxerre (projet pain)

## 11- Nouveau logo UE pour la Bio

---

A compter du 1er juillet 2010, un nouveau logo européen dédié aux produits issus de l'agriculture biologique, entrera en vigueur. Il sera apposé sur les denrées alimentaires bio préemballées et produites dans l'Union européenne.

Ce logo, appelé « euro-feuille », représente les douze étoiles de l'Union réparties en forme de feuille sur un fond vert. Il fait référence à deux concepts : la nature et l'Europe.

Il a été choisi après une consultation publique de deux mois et présenté le 8 février 2010 par la Commission européenne.



**Logo actuel**  
(amener à disparaître)



**Nouveau logo AB**  
(à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010)

## 12- Les producteurs bio lancent un nouveau label privé

---

☞ Le 12 avril 2010, un nouvel identifiant national bio a été lancé à l'initiative de la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB).

Son but : permettre d'identifier l'origine géographique du produit, qui intéresse les consommateurs de bio, souvent soucieux d'être cohérents dans leurs achats en privilégiant une production de proximité.



➤ Contexte :

La Commission UE a retiré aux États membres le droit de compléter le cahier des charges européen AB par des réglementations nationales plus contraignantes, jugeant que celles-ci entravaient les échanges commerciaux sur le territoire communautaire. En janvier 2009, les seuls États membres à s'être dotés de règles nationales supplémentaires, la Belgique, le Danemark, la Norvège et la France (avec son logo national AB), ont donc revu à minima les critères d'obtention de leurs labels respectifs. De sorte qu'aujourd'hui, le label français AB et celui de l'agriculture biologique européen sont peu ou prou différents.



Une large majorité des producteurs bio français ont refusé l'abandon de leurs spécificités hexagonales.

Cette nouvelle marque entend donc représenter une agriculture qui va « au-delà » du bio estampillé AB : les acteurs de cette marque (producteurs, transformateurs et distributeurs de la filière bio) s'engagent à respecter non seulement la réglementation européenne mais également des critères supplémentaires propres à « Bio Cohérence ». Parmi eux : le refus total de toute contamination par les OGM, une alimentation animale 100% bio et majoritairement produite sur l'exploitation, l'obligation de convertir toute l'exploitation à l'agriculture biologique, ou encore la limitation des traitements vétérinaires.

## 13- Quelques données économiques de l'Yonne<sup>4</sup>

### Les actifs

• Agrobiologistes exploitants et co-exploitants	149
• Conjointes non co-exploitants et autres actifs fam.	32
• Salariés permanents et saisonniers	57
• Germinal	41
• CO.CE.BI.	10
• SEDARB	15
• SENOBLE emplois bio	5
• Divers Avallon, Toucy, Joigny ...	5

320 – 350 actifs directs

### Population icaunaise concernée

• Germinal: clients et leurs familles	33 000
• Clients des agrobiologistes en vente directe	15 000
• Agrobiologistes familles	360
• Autres actifs en agrobiologie famille	480
• Divers	160

Minimum de 50 000 pers.

### Quelques chiffres d'affaires

• Agrobiologistes de l'Yonne	12,0 millions d'€
• Germinal	8,3 millions d'€
• SENOBLE produits bio	6,7 millions d'€
• CO.CE.BI.	5,0 millions d'€
• CIALYN / SICAVYL	0,3 millions d'€
• Divers	1,0 millions d'€

### La distribution

- **81 producteurs en vente directe:**
  - 5 000 clients: 15 000 personnes
  - 15 marchés
  - 10 AMAPP
- **Germinal: 3 magasins 45 emplois**
  - 11 000 sociétaires: 33 000 personnes
  - 700 nouveaux sociétaires par an
  - + 20% de CA en 2007 et 2008, +10% en 2009
- **La vie Claire: 4 magasins**

### La filière céréales

- **La CO.CE.BI. : une centaine de livreurs**
  - 10 000 tonnes
  - 5 millions d'€ de chiffre d'affaires

La CO.CE.BI. investit dans le moulin bio d'Aiserey (projet Dijon Céréales).  
Production prévue 30 000 t. (production de 70 000 ha)

### La filière Lait

- **BIOLAIT en 2008:**
  - 6 producteurs et 1,3 millions de litres de lait
- **En 2009 les volumes sont X 2,4:**
  - 12 producteurs et 3,1 millions de litres de lait
- **SENOBLE utilise 5 millions de litres / an**

### La viticulture et le maraîchage

La viticulture en 2009 :

- 22 domaines (5%)
- 227 ha de vignes AOC 3,5% du vignoble icaunais

La production de légumes en 2009:

- 30 producteurs
- 55 ha de légumes (46 % de la SAU en lég. Frais)

<sup>4</sup> Données diffusées lors de la conférence départementale sur l'agriculture biologique organisée le 5 mars 2010